

## Responsabilité sociale dans les entreprises certifiées selon le Cahier des charges de Bio Suisse

Base: Cahier des charges de Bio Suisse 2021, Partie V, chap. 3.3 Responsabilité sociale (version 01/2021)

### Contexte

Bio Suisse s'engage pour que la responsabilité sociale soit une réalité dans la production biologique. Ce thème est en outre très important pour les consommateurs de produits bio. De surcroît, l'équité sociale fait depuis toujours partie des principes fondamentaux de l'agriculture biologique.

Bio Suisse exige que les entreprises agricoles qui ont plus de quatre employés, qui sont situées en France, en Italie, au Maroc, au Pérou, au Portugal ou en Espagne et qui produisent des légumes, des fruits et des herbes aromatiques disposent d'un certificat ou d'un audit social listé dans le Cahier des charges. La même exigence est valable pour les producteurs de bananes de toutes les provenances ainsi que pour les producteurs de noisettes de Turquie.

L'introduction de la certification ou de l'audit social externe obligatoire se fait progressivement et en fonction des risques. Par conséquent, les listes des pays, des produits et des certifications et audits sociaux reconnus par Bio Suisse sont régulièrement réexaminées et complétées.

Les entreprises situées dans les pays ci-dessous et qui cultivent les produits énumérés doivent présenter une certification ou un audit social:

### Liste des pays et des produits

| Produits  | Pays  |
|---|---|
| Production primaire (y compris l'emballage ou la transformation dans l'entreprise de production qui en fait partie*) de: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Légumes frais</b> (à l'exclusion des plants et de la marchandise pour transformation dans le pays d'origine);</li> <li>■ <b>Fruits frais</b> (y compris baies, agrumes et raisin de table, à l'exclusion des plants et de la marchandise pour transformation dans le pays d'origine);</li> <li>■ <b>Herbes aromatiques fraîches</b> (à l'exclusion de la marchandise pour transformation dans le pays d'origine).</li> </ul> | France, Italie, Maroc, Pérou, Portugal, Espagne |
| Production primaire (y compris l'emballage ou la transformation dans l'entreprise de production qui en fait partie*) de: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Bananes fraîches</b> (à l'exclusion de la marchandise pour transformation dans le pays d'origine)</li> </ul>   | Tous les pays                                   |
| Production primaire (y compris l'emballage ou la transformation dans l'entreprise de production qui en fait partie) de: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Noisettes</li> </ul>   | Turquie   |

\* Pour les groupements de producteurs certifiés GlobalG.A.P., l'audit GRASP suit les règles de GlobalG.A.P.

Bio Suisse accepte les certifications et audits suivants:

## Liste des certifications et audits reconnus pour la responsabilité sociale

| Audit / certification | Remarques   |
|-----------------------|---|
| BSCI                  |   |
| Fairtrade             |   |
| GlobalG.A.P. GRASP    | Possible seulement en cas de certification GlobalG.A.P. présente.<br>Pas accepté pour les noisettes provenant de Turquie. |
| SA8000                |   |
| Sedex / SMETA         |   |
| UTZ                   | Uniquement pour les noisettes provenant de Turquie.   |

### Exceptions

- Les entreprises qui ont moins de 5 employés sont exemptées de l'obligation, sauf si une représentation des producteurs est possible via le groupe, comme avec GRASP pour GlobalG.A.P., option 2.
- Les entreprises qui disposent déjà d'une certification sociale selon le Cahier des charges de Naturland, Ecovalia ou Valore Sociale, ne doivent pas faire un autre audit social.
- Les entreprises pour lesquelles la certification GlobalG.A.P. n'existe pas ou n'est pas possible, peuvent demander une autorisation exceptionnelle.
- Noisettes provenant de Turquie: Bio Suisse peut accorder des autorisations exceptionnelles de durée limitée pour les normes sociales qui ne couvrent pas entièrement les normes ILO.

### Attestation par une autodéclaration

Les entreprises avec employés, qui ne tombent pas sous le coup de l'obligation d'une certification ou d'un audit social (cf. Partie V, art. 3.3.8.1) et qui ont plus de 20 collaborateurs, doivent remplir et signer le formulaire d'autodéclaration (check-list) mis à disposition par Bio Suisse.

Les entreprises qui peuvent prouver par un document actuel (certificat/rapport d'audit ne datant pas de plus de 18 mois) avoir une des certifications suivantes ne doivent pas remplir le formulaire d'autodéclaration de Bio Suisse:

- BSCI
- Control Union Fair Choice
- Fair for Life / For Life
- Fair Trade USA
- Fairtrade
- GlobalG.A.P. GRASP
- IBD Fair Trade
- Naturland / Naturland Fair
- Rainforest Alliance / UTZ
- Rapunzel Hand in Hand
- RSPO P&C 2018 / RSPO ISH 2019
- SA8000
- Sedex / SMETA
- Soil Association Ethical Trade

### Contact

Domaine des importations: import@bio-suisse.ch; +41 61 204 66 44